

**UNIVERSITÉ D'OTTAWA, FACULTÉ DE MÉDECINE**  
**POLITIQUE RELATIVE AU SALAIRE DES STAGIAIRES CLINIQUES POSTDOCTORAUX**

**OBJET**

Les stagiaires cliniques postdoctoraux des ÉMPD sont des médecins qui ont terminé leur résidence et qui suivent une formation postdoctorale spécialisée dans le cadre d'un stage qui peut ou non être agréé par le CRMCC ou le CMFC. Les stagiaires cliniques postdoctoraux ne sont pas des résidents et, à ce titre, ne sont pas soumis au contrat PARO-CAHO. Afin de s'assurer que les stagiaires cliniques postdoctoraux reçoivent un salaire décent, il est impératif de fixer un niveau de rémunération de base.

**DEMANDE**

Les stagiaires cliniques postdoctoraux à temps plein des ÉMPD de l'Université d'Ottawa doivent avoir la possibilité de toucher un minimum de 70 000 \$ par an pour leur formation postdoctorale. Cet objectif peut être atteint par les moyens suivants, sans toutefois s'y limiter :

- a) Financement externe par une tierce partie, p. ex. fondation hospitalière, organisme de bienfaisance, organisme gouvernemental
- b) Soutien salarial par l'hôpital, le département universitaire ou l'institut de recherche
- c) Revenus cliniques propres, c'est-à-dire la capacité de générer au minimum un tel montant par la pratique clinique.

**Comité**

Comité des stages cliniques postdoctoraux  
Conseil de la Faculté  
Comité exécutif du Sénat

**Date d'approbation**

13 février 2023  
9 mai 2023  
12 juin 2023